

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PASPÉBIAC siège en séance ordinaire ce 7 juillet 2020 à 19 h à huis clos par voie de Zoom et/ou téléphonique.

Sont présents à cette séance ordinaire à huis clos :

Madame Solange Castilloux, conseillère
Madame Nathalie Castilloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Hébert Huard, conseiller
Monsieur Roméo Briand, conseiller

Assiste également à la séance, à huis clos par voie de Zoom et/ou téléphonique, Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier, sous la présidence de Monsieur le maire, Régent Bastien.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 29 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 27 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 7 jours, soit jusqu'au 23 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 9 jours, soit jusqu'au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance ordinaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Roméo Briand, appuyé par Madame Nathalie Castilloux et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de Zoom et/ou téléphonique.

2020-07-209

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers présents et aux officiers municipaux à huis clos.

2020-07-210

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2020-07-211

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
 - Vision 2030
 - Présentation de 3 projets économiques
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs

Reporté à l'unanimité
6. Administration générale et finances
 - 6.1 Adoption des comptes à payer
 - 6.2 Suivi du budget
7. Affaires des contribuables
8. Révocation du poste de directrice générale par intérim

9. Renouvellement des membres du Comité consultatif d'urbanisme
10. Lignage des rues et avenues
11. Mandat Alain Côté, consultant inc.
12. Demande d'appui d'exemption de taxe foncière municipale par le Conseil des Chevaliers de Colomb de Paspébiac
13. Rapport des conseillers
14. Affaires nouvelles
 - a) Modification de la séance ordinaire du mois d'août 2020
 - b) Soumission pour le sel à déglacer
15. Période de questions
16. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux
APPUYÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Vision 2030;
- Présentation de 3 projets économiques

2020-07-212

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

REPORTÉ À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2020-07-213

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux
APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les comptes à payer pour le mois de juin 2020 d'un montant de 649 582,73 \$ soient approuvés pour paiement.

2020-07-214

6.2 SUIVI DU BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain
APPUYÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 30 juin 2020 soit adopté.

7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

2020-07-215

8. RÉVOCACTION DU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la nomination de Madame Annie Chapados à titre de directrice générale par intérim à la Ville de Paspébiac le 22 janvier 2018 de par sa résolution numéro 2018-01-15;

CONSIDÉRANT l'engagement et la nomination d'un directeur général à la Ville de Paspébiac le 18 juin 2020 par résolution du conseil municipal portant le numéro 2020-06-178;

CONSIDÉRANT QUE cet intérim au poste de directrice générale par intérim devient caduc;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE RÉVOQUER des fonctions à titre de directrice générale par intérim, Madame Annie Chapados avec effet immédiat;

QU'une copie de cette résolution soit remise à Madame Annie Chapados, greffière-adjointe, directrice des finances et trésorière.

2020-07-216

9. RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 4 du Règlement constituant un Comité Consultatif d'Urbanisme dans la Ville de Paspébiac (ci-après le Règlement), le Comité est composé de deux membres du Conseil et de trois résidents de la Ville de Paspébiac qui sont désignés par résolution du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 9 du Règlement, le Conseil nomme par résolution parmi les personnes-ressources permanentes, le secrétaire du Comité;

CONSIDÉRANT QUE par résolution 2017-11-346 adoptée le 20 novembre 2017, le Conseil a nommé Monsieur le maire, Régent Bastien, membre du Comité et l'a désigné président d'office;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite renouveler ces postes pour une période de 2 ans afin de se conformer au Règlement précité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nathalie Castilloux, appuyé par Monsieur Roméo Briand et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil nomme comme membres du comité consultatif d'urbanisme :

- Monsieur Florian Duchesneau en sa qualité d' élu et
- Les trois citoyens Messieurs Claude Tremblay, Nelson Holmes et Louis-Gilles Horth;

QUE le conseil nomme Monsieur Simon Carrothers, inspecteur municipal et urbaniste, secrétaire du Comité.

2020-07-217

10. LIGNAGE DE RUES ET AVENUES

CONSIDÉRANT la nécessité du lignage des rues et avenues dans la Ville de Paspébiac pour une meilleure visibilité et sécurité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

APPUYÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'OCTROYER le contrat pour lignage de rues et avenues à Permaligne (9222-5093 Québec Inc) via le programme d'achat en commun de la MRC de Bonaventure au coût de 219 \$ le kilomètre pour un total de 32.2 kilomètres constituant des honoraires de 8 117,63 \$ taxes incluses.

2020-07-218

11. MANDAT ALAIN CÔTÉ, CONSULTANTS INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac est sur le point de s'engager dans le processus d'acquisition d'un camion pompe au nom et avec les partenaires du Comité intermunicipal en matière de sécurité incendie soit : Shigawake, St-Godefroi, Hope Town, et Hope;

CONSIDÉRANT QUE les représentants des cinq municipalités et ville du comité intermunicipal ont résolu de recommander l'embauche d'un expert pour accompagner la Ville de Paspébiac dans le processus d'acquisition d'un camion de pompier;

CONSIDÉRANT QU'Alain Côté Consultant inc. a déposé une offre de service en date de jeudi, 4 juin 2020;

CONSIDÉRANT QU'Alain Côté Consultants inc. a rempli des fonctions similaires avec les villes de New Carlisle, Bonaventure, Grande-Rivière et Caplan;

CONSIDÉRANT QU'Alain Côté Consultants inc a déposé une soumission portant sur trois étapes :

- Une première au coût de mille dollars (1 000\$) plus les taxes applicables et les frais de déplacement, portera sur la préparation du devis descriptif du véhicule, sur l'estimation budgétaire et sur la préparation des documents relatifs aux conditions générales encadrant l'appel d'offres.
- Une seconde étape à un coût de mille cinq cent dollars (1500\$), plus les taxes applicables et les frais de déplacement, portera sur l'analyse des offres reçues et l'élaboration d'un rapport avec recommandation.
- Une troisième étape à un coût de cinq mille dollars (5 000\$), avant les taxes applicables et les frais de déplacement, visera à assurer le suivi de l'appel d'offres auprès de l'adjudicataire, inspection de la fabrication et une inspection avant le processus d'acceptation.

Deux clauses prévoient des coûts excédentaires dans le cas du non-respect de la livraison et des frais de mille dollars (1 000\$) sont à prévoir pour chaque rencontre de validation supplémentaire.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Florian Duchesneau**, appuyé par **Madame Nathalie Castilloux** et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la direction générale à réaliser un protocole contractuel visant l'obtention des services de Alain Côté Consultants inc. pour un montant de 7 500 \$ et taux de déplacement (0,80\$ / km) avant les taxes applicables dans le cadre du processus d'acquisition d'un camion de pompier (autopompe).

2020-07-219

12. DEMANDE D'APPUI D'EXEMPTION DE TAXE FONCIÈRE MUNICIPALE PAR LE CONSEIL DES CHEVALIERS DE COLOMB DE PASPÉBIAC

ATTENDU QUE le Conseil des Chevaliers de Colomb (ci-après le Conseil) a soumis au conseil municipal une demande d'appui d'exemption de toute taxe foncière pour le local qu'il occupe au 8, Boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac;

ATTENDU QUE le conseil, après avoir pris connaissance des documents transmis par le Conseil des Chevaliers de Colomb, souhaite appuyer leur démarche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Henri Alain**, appuyé par **Madame Solange Castilloux** et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le Conseil des Chevaliers de Colomb de Paspébiac dans sa demande d'exemption de taxe foncière à la Commission municipale du Québec et de suivre le dossier.

13. RAPPORT DES CONSEILLERS

Madame Solange Castilloux :

N/A

Madame Nathalie Castilloux:

Madame Castilloux nous informe de ses dossiers à savoir :

- Rencontre intermunicipale sécurité incendie;
- Campagne de sensibilisation pour les feux à ciel ouvert
- Maison des aînés – La ville de Paspébiac démontre un très grand intérêt auprès du CISSS

Monsieur Henri Alain :

N/A

Monsieur Florian Duchesneau :

N/A

Monsieur Hébert Huard :

Monsieur Huard nous informe du comité d'embellissement et souhaite de bonnes vacances à tous les touristes.

Monsieur Roméo Briand :

N/A

14. AFFAIRES NOUVELLES

2020-07-220

a) MODIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'AOÛT 2020

CONSIDÉRANT QUE selon le troisième alinéa de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article précité, le conseil souhaite modifier la date de la séance ordinaire pour le mois d'août fixée initialement au lundi 3 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Solange Castilloux**, appuyé par **Monsieur Hébert Huard** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de déplacer la date de la séance ordinaire du mois d'août au lundi 17 août 2020.

2020-07-221

b) SOUSSION POUR LE SEL À DÉGLACER

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville pour l'achat de sel à déglacer;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu 2 soumissions dans les délais prévus à savoir :
Mines Seleine pour un montant de 21 100 \$ taxes en sus et transbordement non compris;
Sel Warwick pour un montant de 21 000 \$ taxes en sus incluant la livraison;

CONSIDÉRANT QUE les 2 soumissions ont été traitées avec la même équité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER le contrat de sel à déglacer à **SEL WARWICK INC.** pour un montant de 21,000 \$ taxes en sus incluant la livraison.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-07-222

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 20 h 55.

Régent Bastien, maire

Daniel Langlois, greffier